Distribution, carburants, transport maritime, gestion des déchets : l'Autorité rend son avis sur la situation concurrentielle en Corse

Publié le 17 novembre 2020

À l'issue d'une instruction de plusieurs mois, l'Autorité rend aujourd'hui son avis sur la situation concurrentielle prévalant sur l'île.

L'Autorité a dressé un diagnostic approfondi de la concentration économique dans quatre secteurs : la desserte maritime de la Corse, la distribution de carburants, la distribution alimentaire en grandes et moyennes surfaces et la gestion des déchets.

L'Autorité émet cinq séries de recommandations destinées à animer la concurrence et lutter contre la vie chère.

Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance a saisi l'Autorité de la concurrence, en février 2019, d'une demande d'avis portant sur la situation concurrentielle de la Corse. Il l'invitait notamment à analyser le niveau de concentration de l'économie corse et son impact sur la concurrence locale, et à formuler des recommandations pour améliorer le fonctionnement concurrentiel des marchés dans l'île.

L'Autorité a centré ses travaux sur quatre secteurs particulièrement importants sur le plan concurrentiel, et au cœur des problématiques de pouvoir d'achat en Corse : le transport maritime, la distribution de carburants, les grandes et moyennes surfaces alimentaires et la gestion des déchets.

L'Autorité a mené une instruction approfondie pendant 18 mois en interrogeant l'ensemble des acteurs économiques, politiques, institutionnels, syndicaux. Elle

s'est rendue à deux reprises sur l'île, et y a tenu, pour la première fois, une séance du collège délocalisée à Bastia, comportant 2 journées d'auditions. L'Autorité a intégré dans son analyse des focus particuliers visant à apprécier l'impact de la crise du Covid-19 sur les différents secteurs étudiés.

Au terme de ses travaux, l'Autorité formule un vaste ensemble de recommandations aux pouvoirs publics afin de dynamiser l'animation concurrentielle sur l'île, au bénéfice des consommateurs corses. Ces recommandations comprennent des propositions structurelles, visant à donner des moyens d'investigation supplémentaires à l'Autorité de la concurrence et des propositions ciblées notamment en matière de desserte maritime et de desserte du territoire en carburants.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 17 novembre 2020

Lire le communiqué